

647/11

Quarante six

Déclaration de Mme Seize Mars

Vve GAENTZLER Marie née  
PRECHEUR, Dt rue Danfer  
Rochereau prolongée  
Agen

LACHAUD Jean et COSSAUNE André Inspecteurs à la 7eme B.R. de .PJ à BORDEAUX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Poursuivant notre enquête, nous rendons à AGEN ou étant, entendons Madame Vve GAENTZLER Marie née PRECHEUR le 12/11/1912 à Russ (Bas Rhin), employée à la S.M.C.F., demeurant rue Danfer Rochereau à AGEN, qui sur interpellations successives nous déclare:

" Je suis l'épouse de Georges GAENTZLER qui a été fusillé le 7 Juin 1944 par les allemands à St Pierre de Clairac.

Je ne saurais vous donner des indications concernant les circonstances ayant provoqué l'opération de St Pierre, mais je puis fournir sur celle-ci des indications précises notamment sur le rôle joué par MAINGUET qui était le chef de la résistance locale.

Depuis le mois de mai 1942, mon mari faisait partie du groupe "MAINGUET" de St Pierre de Clairac. A l'annonce du débarquement Anglo-Américain en France, ce groupe avait reçu l'ordre de prendre les armes et une distribution d'armes avait été faite au sein de celui-ci le 6 Juin au soir par les soins de MAINGUET et JUTEAU.

Le lendemain 7 Juin, Madame DOUMIC, belle mère de MAINGUET, ou plus exactement Madame MAINGUET elle-même est venue vers 14h45 à mon domicile et m'a dit que son mari était entrain de préparer la liste et que mon propre mari était désigné avec d'autres pour faire la liaison.

...../...

Madame MAINGUET m'a déclaré également que son mari venait d'être prévenu que les allemands se battaient au château de la Clotte.

S-I- C'est bien la tout ce que m'a dit Madame MAINGUET et elle ne m'a fourni aucune autre précision notamment pas sur la liste.

Ayant aussitôt prévenu mon mari de ce fait, celui-ci a été surpris et a exprimé immédiatement l'opinion qu'il allait demander des déditancements à MAINGUET. Juste comme à ce moment là nous étions dans le jardin, mon mari et moi avons vu passer ou plutôt courir MAINGUET, avec JUTEAU, semblant tous deux complètement affolés. Mon mari a alors crié à MAINGUET qui était à quelques mètres de lui: "qu'est-ce qu'il y a ?".

Ni MAINGUET ni JUTEAU non seulement pas tourné la tête vers nous et se sont enfuis sans répondre

S-I- J'ai le net sentiment que MAINGUET et JUTEAU ont parfaitement entendu ce que mon mari leur a crié, car il s'est exprimé d'une voix assez forte, mais les deux sus-nommés semblaient saisis d'une peur intense.

Redoutant quelque chose, j'ai indiqué à mon mari, de rester à la maison pensant que j'irais voir dans le village ce qu'il se passait, ce que j'ai fait.

A peine avais-je fait quelques mètres que j'ai vu des allemands partout dans le village. Voyant cela je suis revenue immédiatement prévenir mon mari de la présence des allemands.

mon mari +

A peine venais-je de lui dire cela que ceux-ci sont arrivés, et nous ont amenés en face de l'épicerie, me laissant moi-même à la maison sous bonne garde. Quelques instants après les allemands ont perquisitionné dans mon appartement mais rien trouvé car l'arme de mon mari était cachée ailleurs.

Par la suite, j'ai été moi-même amenée devant l'épicerie MAINGUET, où ayant pu échanger quelques mots avec mon mari déjà arrêté, celui-ci m'a dit à plusieurs reprises "nous allons être fusillés", paraissant tout à fait convaincu de cela.

Quelques minutes après HANACK est arrivé en voiture ayant un papier à la main. Lisent sur ce papier, il a appelé parmi les hommes qui se trouvaient rassemblés, ceux du groupe MAINGUET en précisant pour chacun l'arme qu'il possédait. C'est ainsi qu'après avoir appelé le nom de mon mari, HANACK lui a dit: "Toi tu as une mitrailleuse". Ce qui était vrai.

S-I- Je précise: HANACK a fait l'appel de noms qui étaient exclusivement ceux appartenant au groupe MAINGUET, à l'exception de CASTEX et FONTAINE qui ont été pris dans le même laps de temps l'un porteur de grenades, l'autre je ne sais pour quelle raison. D'ailleurs, à ce moment là HANACK a dit au père CASTEX que son fils ou plus exactement le nom de CASTEX ne figurait pas sur la liste qu'il possédait.

A la suite de ce tri fait comme je viens de vous l'indiquer, mon mari et tous ses camarades du groupe ont été fusillés à la sortie du village.

Comme après la fusillade, je parlais avec Mme MAINGUET, devant chez moi, celle m'a dit textuellement: "Dire que j'avais dix minutes pour enlever la liste et que je n'y ai pas pensé." Presque simultanément, un jeune homme est venu, connu de Mme DOUMIC, et lui a demandé ce qui venait de se passer. Mme DOUMIC a dit à ce jeune homme dont je ne connais pas le nom: "Ils ont trouvé la liste". Comme ce jeune homme demandait qui avait fait

..../....

.....  
cette liste à Mme DOUMIC, celle ci a répondu : "c'est Maurice."  
(MAINGUET se prénommant Maurice).

Le même soir, m'étant mis à la recherche de MAINGUET en compagnie de sa femme et de M.M. BOUYSSÈS et SIMON, nous l'avons trouvé vers 20 heures, dans un fossé, pas bien loin du village.

Aussitôt, Mme MAINGUET a dit à son mari : "Tu sais, ils ont brûlé la maison et fusillé tous les hommes, ils ont trouvé la liste que tu as laissé sur la table."

MAINGUET a pris sa tête entre ses mains et a fait : "Ah".

Après cette affirmation, MAINGUET a pris sa tête entre ses mains et a fait : "Ah".  
par la suite MAINGUET a disparu de la circulation et je ne l'ai plus revu jusqu'après la libération.

Mais je n'ai pas besoin de vous dire qu'il ressort irréfutablement de ce que je viens de vous indiquer que c'est grâce à la découverte d'une liste des résistants du groupe MAINGUET découverte chez celui-ci par les allemands que la fusillade de St Pierre de Clairac a pu se produire. Les armes ayant été distribuées par MAINGUET et JUTEAU, la veille au soir six juin il ne pouvait s'agir quant au papier que tenait HANACK que de la liste dressée par MAINGUET et JUTEAU, liste portant les noms et l'arme correspondante de chaque membre du groupe.

J'estime que MAINGUET a commis à l'abord une très grosse imprudence en dressant d'abord une telle liste et par la suite une faute criminelle d'avoir abandonné celle-ci entre les mains des allemands, ce qui ne fait aucun doute, et enfin de ne pas avoir prévenu son mari lorsqu'il est passé devant chez moi.

Je considère qu'en agissant ainsi, il s'est trahi son devoir de résistant et de chef et qu'il lui incombe une très lourde responsabilité dans la mort des 11 résistants de St Pierre, qui n'ont même pas pu avoir la faculté de mourir en combattant.  
Lecture faite persiste et signe

Les Inspecteurs de Police

Après lecture Mme GANETZLER déclare :

J'ai omis de vous dire que HANACK m'a dit quand il a été arrêté que la liste lui avait été remise à St Pierre de Clairac même, n'ayant pu me préciser qui la lui avait remise.

Lecture faite persiste et signe

Les Inspecteurs de Police